



Document
Délibération
N° 1411 - 2024
Date de colombarium 1411
N° de délib. 1411-2024
N° 1411-2024

**DÉCISION D'ACCEPTATION D'UN
ABANDON DE CASE DE
COLOMBARIUM**

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5212-9 et L.5212-10 du CGCT,

Vu la délibération n° 1411 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2024 relative aux obligations des Communes membres au Président et délégués notamment la détermination et le repérage des colombariums dans les sites sensibles d'intérêt communautaire et les colombariums,

Vu la demande d'abandon de la case n° 1411 classée sur la carte nationale des colombariums de Limoges Métropole en date du 20 août 2024 par [REDACTED]

Considérant la responsabilité de la case n° 1411 et vu les autres sites classés et non classés,

Considérant l'absence pour le Commune de Limoges Métropole de la responsabilité de la case n° 1411,

DÉCISION

Article 1er : la demande relative à [REDACTED] est acceptée.

Article 2 : la Commune de Limoges Métropole accepte la mise en œuvre de la case n° 1411.

Article 3 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Limoges dans les délais de droit commun à compter de sa publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le 13 novembre 2024

Signé électroniquement le 13/11/2024



DÉCISION

Décision d'acceptation d'un abandon de case de colombarium - 1411

1 DOCUMENT - Publié le 20 Novembre 2024



DEC_FUNER_1411_ABANDON_CASE.pdf
(.pdf, 310,1 Ko)



TÉLÉCHARGER